



**CHU
Sainte-Justine**
Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Université 
de Montréal

UN MILIEU SÉCURITAIRE POUR TOUS

MESURES DE SÉCURITÉ



Confidentialité

- Ne discutez pas de sujets confidentiels dans les endroits publics.
Ex.: ascenseurs, corridors, cafétéria, cage d'escalier et transports en commun.

Fumeurs

- Il est interdit de fumer sur le terrain du CHU Sainte-Justine.
- Vous avez l'autorisation de fumer sur le trottoir, devant l'hôpital.
- Si vous voyez quelqu'un qui fume sur le terrain, contactez la sécurité au poste 4911.

Dégagement des corridors et des accès

- Assurez-vous de dégager les objets qui pourraient mettre à risque les employés ou les patients.
- Si vous n'êtes pas capable, signalez-le à la sécurité au poste 4911.

MESURES DE SÉCURITÉ



Codes d'accès informatique

- Ne divulguez jamais vos codes d'accès informatique à vos collègues (mot de passe).
- Si vos données sont utilisées par un tiers, vous en êtes responsable.

Politique sur les appareils mobiles

- Il est interdit de stocker ou de transférer des renseignements personnels concernant les usagers ou les employés du CHU Sainte-Justine.
Ex.: textes, photos, vidéos ou enregistrements.

MESURES DE SÉCURITÉ



La prise de photo au CHU Sainte-Justine

- Il faut toujours avoir le consentement de la personne photographiée, que ce soit un patient, un parent, un bénévole ou un employé.
- Faites appel au service de photographie médicale pour toute photo prise dans un cadre médical.

Utilisation des réseaux sociaux

- Il est interdit de publier des photos d'employés, de patients ou de familles prises au CHU Sainte-Justine
- Seule la direction des communications peut afficher des nouvelles et des photos à propos du CHU Sainte-Justine sur les réseaux sociaux

La carte employé

- Le port de la carte d'identité est obligatoire en tout temps. Elle vous donne accès aux endroits de l'hôpital nécessaires pour vos fonctions.
- Si vous perdez votre carte, contactez le CSDT au poste 4658 afin qu'elle soit désactivée.

ACCIDENTS



Si vous avez un accident de travail au CHU Sainte-Justine...

- Vous devez remplir dès que possible le rapport d'accident mineur (F-1703) avec l'aide du Bureau de santé.

Si vous avez un accident hors du CHU Sainte-Justine qui vous empêche de faire votre travail comme à l'habitude...

- Vous devez faire une réclamation d'assurance salaire (FRAS) avec l'aide du Bureau de santé.

INCIDENT OU ACCIDENT?

Incident

Une action ou une situation qui n'entraîne **pas de conséquences sur l'état de santé ou le bien-être d'un usager** [...], mais dont le résultat est inhabituel et qui, en d'autres occasions, pourrait entraîner des conséquences. (LSSSS art. 183.2)

Accident

Action ou situation où le risque se réalise et est ou pourrait être à l'origine de **conséquences sur l'état de santé ou le bien-être de l'utilisateur**. (LSSSS art. 8)



- Nous avons tous l'obligation de déclarer une action ou une situation où le risque pourrait ou aurait des conséquences sur l'état ou le bien être d'un patient.
- Si une telle situation se présente, vous devez remplir le rapport de déclaration d'incident ou d'accident (AH-223)

EXEMPLES DE SITUATIONS

Exposition aux liquides biologiques

Exemple

- Se couper sur une surface contaminée par un liquide biologique.

Ce que vous devez faire...

- Consultez le service de santé et de sécurité le plus vite possible
- Complétez le rapport d'accident mineur (F-1703).



Accident de travail

Exemple

- Glisser sur un plancher mouillé et se blesser.

Ce que vous devez faire...

- Complétez le rapport d'accident mineur (F-1703).



CODES DE COULEUR DES SITUATIONS D'URGENCE

Où les trouver?

- Par mesure de sécurité, tous les codes sont identifiés à l'arrière de votre carte d'employé.

Soyez attentifs!

- Lors de l'annonce d'un code à l'intercom, suivez les consignes.

Vous êtes le premier répondant dans une situation d'urgence?

- Lors d'une urgence, contactez immédiatement le 5555.
- Donnez-leur tous les renseignements nécessaires pour qu'une équipe d'intervention arrive le plus rapidement sur les lieux.
- Portez secours si la situation le permet, mais ne mettez jamais votre vie en danger.

Vous voulez en savoir plus?

- Téléchargez l'application **Alerte CHUSJ** Pour connaître les procédures à suivre pour chaque code.

Bleu/Alpha	Urgence médicale
Rose	Urgence médicale néonatale
Jaune	Recherche de patient
Blanc	Personne violente
Rouge	Incendie
Noir	Colis suspect ou appel de menace
Brun	Déversement de matières dangereuses
Orange	Réception massive de blessés
Gris	Fuite toxique externe
Vert	Évacuation
Argent	Usage menaçant arme à feu

En cas d'urgence :
514 345-4931 p. 5555

APPLICATION ALERTE CHUSJ

L'application vous permet :

- D'être rapidement informé des situations d'urgence.
- De signaler rapidement un incident à la sécurité.
- De pouvoir consulter les consignes pour chacun des codes d'urgence.

Pour en savoir plus...

- Téléchargez l'application sur votre téléphone.
- Visionnez une courte vidéo pour découvrir l'application en détail.

